



Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

L'an deux mille vingt et un, le sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, eu égard à la crise sanitaire Covid 19, à l'Espace de la Confluence, avenue Jean Ferrat à Auriol, sous la présidence de Madame Véronique MIQUELLY, Maire d'Auriol.

Date et publicité de la convocation : 01/06/2021

ETAIENT PRESENTS : MM MIQUELLY Véronique, ALLOUCHE Jean-Paul, RAFFAELLY Sandrine, MOLARD Jean-Jacques, ESPOSITO Cécile, SOSCIA Roger, LEGENDRE Céline, BOUILLY Armand, RESSEGUIER Anne-Marie, CHARRA Denis, CAMOUS Richard, MILARDO Jean-Louis, HENRY Christine, RETOR Régine, POURCHIER Claude, BRUNET Denis, BELLON Marie-Dominique, MAUNIER Nicole, VIGNE Jérôme, BOISSY Frédérique, PEREZ Sophie, BRULEY Laurence, GARCIA David, VALLEE Anne-Marie, DI MAGGIO Manon, POURCHIER Gabriel, BARBAROUX Guy, GIRAUD Danièle, AL MHANA Laurence, VOLPE Michèle, ATZORI Jean-Pierre.

AVAIENT DONNE PROCURATION : MM CORDEAU François à BOISSY Frédérique, OF Éric à GIRAUD Danièle.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame DI MAGGIO Manon

Objet : Approbation d'un nouveau contrat de bail avec la société TDF et autorisation à donner à Madame le Maire pour sa signature.

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques MOLARD, Adjoint délégué à l'aménagement, à l'Urbanisme, à l'habitat, au logement et à la mobilité.

La commune a dénoncé le bail actuel conclu avec TDF le 28 juillet 2009 et souhaite en conclure un nouveau moyennant le versement d'un loyer réévalué à 23 000€ par an sur 20 ans et le versement d'une avance en 2021 en une seule fois d'un montant de 140 000€ correspondant à la totalité de la partie fixe du loyer annuel sur 20 ans (7000€ x 20).

Considérant qu'il convient, ainsi, de passer un nouveau contrat de bail avec la société susvisée pour le site radioélectrique lieu-dit « Les Lagets »,

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Par 28 voix POUR et 5 ABSTENTIONS

DECIDE :

ARTICLE 1 : D'approuver un nouveau contrat de bail avec la société TDF consenti et accepté moyennant le versement d'un loyer annuel de 23 000€ pour une durée de 20 ans et le versement d'une avance en 2021 en une seule fois, d'un montant de 140 000€ correspondant à la totalité de la partie fixe du loyer annuel sur 20 ans.



ARTICLE 2 : De dire que les crédits seront inscrits en recettes de fonctionnement au chapitre 75 nature 752.

ARTICLE 3 : D'autoriser Madame Le Maire à signer le contrat concerné et tous documents et/ou actes se rapportant à cette affaire.

Fait les jour, mois et an susdits et ont signé tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,

Véronique MIQUELLY

Le présent acte est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en préfecture,

Et de la publication le :

Le Maire, Véronique MIQUELLY

Accusé de réception en préfecture
013-211300074-20210607-DCM-2021-62-DE
Date de télétransmission : 15/06/2021
Date de réception préfecture : 15/06/2021